



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-211

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2026

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2025-09-30-00016 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL GUENAI (36) (1 page)	Page 3
R24-2025-09-25-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC CHARBONNIER MARAÎCHER (36) (1 page)	Page 5
R24-2025-09-08-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DE LA BRANDE (36) (1 page)	Page 7
R24-2025-09-04-00020 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DE LA FORÊT (36) (1 page)	Page 9
R24-2025-09-02-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DES CRASSEUX (36) (1 page)	Page 11
R24-2025-09-24-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC LE JARDIN AUX BAIES (36) (1 page)	Page 13
R24-2025-09-09-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC LES NOUVEAUX BLANCHARDS (36) (1 page)	Page 15
R24-2025-09-03-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame Blandine JOURNAUX (36) (1 page)	Page 17
R24-2025-09-03-00008 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame Carole MARTIN-RIDEAU (36) (1 page)	Page 19
R24-2025-09-24-00015 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Alexis ANGOT (36) (1 page)	Page 21
R24-2025-09-09-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Damien AUJARD (36) (1 page)	Page 23
R24-2025-09-25-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Jordan JOUANNEAU (36) (1 page)	Page 25
R24-2025-09-04-00019 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Patrice CHARRON (36) (1 page)	Page 27
R24-2025-09-26-00044 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Monsieur Thomas LETESSIER (36) (1 page)	Page 29
R24-2025-09-02-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SCEA DOMAINE DE ROBERT (36) (1 page)	Page 31
R24-2025-09-19-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SCEA LA SENTINETTE (36) (1 page)	Page 33

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-30-00016

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL GUENAI (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536262

Le Directeur départemental à
EARL GUENAI
3 Pouligny
36110 ROUVRES LES BOIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **16ha 03a 01ca**
situés sur les communes de **LA CHAPELLE SAINT LAURIAN** et **SAINT FLORENTIN**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 30/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **30/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-25-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC CHARBONNIER MARAÎCHER (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536259

Le Directeur départemental à
GAEC CHARBONNIER MARAÎCHER
Madame Louise CHARBONNIER
Monsieur Antoine CHARBONNIER
101 rue de Juscorps
36600 LA VERNELLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **28ha 31a 39ca de légumes et fruits en culture de plein champs
soit 283ha 13a 90ca de Surfaces Agricoles Utiles Pondérées**
situés sur les communes de **LA VERNELLE, CHABRIS, SELLES SUR CHER (41)**
et relatif à la constitution du **GAEC CHARBONNIER MARAÎCHER** accompagnée de la
participation de **Monsieur Antoine CHARBONNIER**, en qualité de gérant associé exploitant et de
Madame Louise CHARBONNIER, en qualité de gérante associée exploitante.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **25/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-08-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DE LA BRANDE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536247

Le Directeur départemental à
Monsieur Florian DECHATRE
Monsieur Jérémy DECHATRE
GAEC DE LA BRANDE
La Brande
36340 MOUHERS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **308ha 47a 00ca**

situés sur les communes de **MOUHERS, CLUIS, SAINT DENIS DE JOUHET, NEUVY SAINT
SEPULCHRE, GOURNAY** et relatif à la participation de Messieurs **Florian DECHATRE** et **Jérémy
DECHATRE**, en qualité de gérants associés exploitants, en substitution de Mme Françoise
BEAUMONT et Monsieur Laurent BEAUMONT qui souhaitent faire valoir leurs droits à la retraite,
au sein du GAEC DE LA BRANDE.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **08/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-04-00020

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DE LA FORÊT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536245

Le Directeur départemental à
Monsieur Rémi-Pierre FEIGNON
GAEC DE LA FORÊT
La Forêt
36800 RIVARENNES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **292ha 30a 07ca**
situés sur les communes de **RIVARENNES, THENAY, SAINT GAULTIER** et **NURET LE FERRON**
et relatif à la participation de **Monsieur Rémi-Pierre FEIGNON**, en qualité de gérant associé
exploitant au sein du GAEC DE LA FORÊT, en substitution de Monsieur Jean-François FEIGNON qui
souhaite faire valoir ses droits à la retraite.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **04/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-02-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DES CRASSEUX (36

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536239

Le Directeur départemental à
Monsieur Guillaume DAGOT
GAEC DES CRASSEUX
15 Les Crasseux
36200 ARGENTON SUR CREUSE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **273ha 01a 45ca**
situés sur les communes de **ARGENTON SUR CREUSE, SAINT CIVRAN**
et relatif à la participation de Monsieur Guillaume DAGOT, en qualité de gérant associé exploitant
au sein du GAEC DES CRASSEUX.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 02/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **02/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-24-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC LE JARDIN AUX BAIES (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65
Dossier n° C2536257

Le Directeur départemental à
GAEC LE JARDIN AUX BAIES
Monsieur Yvan LEDEUL
Madame Aurore LEDEUL
12 rue Rochers Saint-Jean
36200 ARGENTON SUR CREUSE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **2ha 89a 34ca dont 0,5330ha d'arboriculture, 0,5710ha de légumes et fruits en cultures de plein champs, 0,1470ha de légumes et fruits en cultures sous serre, soit 36ha 97a 54 ca de Surfaces Agricoles Utiles Pondérées**
situés sur les communes de **ARGENTON SUR CREUSE, LE PECHÊREAU**
et relatif à la constitution du **GAEC LE JARDIN AUX BAIES** accompagné de la participation de **Monsieur Yvan LEDEUL**, en qualité de gérant associé exploitant et de **Madame Aurore LEDEUL**, en qualité de gérante associée exploitante.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **24/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-09-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC LES NOUVEAUX BLANCHARDS (36)

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536214

Le Directeur départemental à
Madame Clarisse DIOT
GAEC LES NOUVEAUX BLANCHARDS
1 Les Blanchards
36220 NEONS SUR CREUSE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **369ha 45a 02ca**
situés sur les communes de **NEONS SUR CREUSE, TOURNON SAINT MARTIN, VICQ SUR
GARTEMPE (86), ANGLES SUR ANGLIN (86), YZEURES SUR CREUSE (37), CHAMBON (37)**
et relatif à la participation de **Madame Clarisse DIOT**, en qualité de gérante associée exploitante
au sein du GAEC LES NOUVEAUX BLANCHARDS.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **09/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-03-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame Blandine JOURNAUX (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536242

Le Directeur départemental à
Madame Blandine JOURNAUX
20 Chemin de Montville
36400 MONTGIVRAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie sollicitée de : **72ha 05a 25ca**
situés sur les communes de **MERS SUR INDRE et MONTIPOURET.**

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **03/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-03-00008

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter

Madame Carole MARTIN-RIDEAU (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536241

Le Directeur départemental à
Madame Carole MARTIN-RIDEAU
12 La Grange
36170 VIGOUX

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **18ha 19a 05ca**
situés sur la commune de **VIGOUX**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **03/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-24-00015

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Alexis ANGOT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536256

Le Directeur départemental à
Monsieur Alexis ANGOT
La Ligne
36270 BAZAIGES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie sollicitée de : **124ha 55a 82ca**
situés sur les communes de **BAZAIGES** et **EGUZON CHANTÔME**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 24/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **24/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-09-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Damien AUJARD (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536248

Le Directeur départemental à
Monsieur Damien AUJARD
19 rue du Château
18120 LAZENAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie sollicitée de : **14ha 00a 80ca**
situés sur la commune de **LES BORDES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **09/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-25-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Jordan JOUANNEAU (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536258

Le Directeur départemental à
Monsieur Jordan JOUANNEAU
1 Bel-Air
36330 VELLES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie sollicitée de : **13ha 82a 34ca**
situés sur la commune de **VELLES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **25/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-04-00019

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Patrice CHARRON (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536244

Le Directeur départemental à
Monsieur Patrice CHARRON
LD Beauvais
2 rue de l'Echalier Parpeçay
36210 VAL FOUZON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **42ha 36a 83ca**
situés sur les communes de **VAL FOUZON, SEMBLECAY** et **MENETOU SUR NAHON**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **04/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-26-00044

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur Thomas LETESSIER (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536260

Le Directeur départemental à
Monsieur Thomas LETESSIER
1 l'Age d'en Bas
36140 MONTCHEVRIER

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie sollicitée de : **35ha 09a 91ca**
situés sur la commune de **ORSENNES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **26/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-02-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA DOMAINE DE ROBERT (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536240

Le Directeur départemental à
SCEA DOMAINE DE ROBERT
Robert
36240 JEU MALOCHES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie sollicitée de : **4ha 27a 00ca**
situés sur la commune de **JEU MALOCHES**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 02/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **02/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-19-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA LA SENTINETTE (36)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE L'INDRE**

Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Unité Développement Agricole et Rurale
CS 60616 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. 02 54 53 26 65

Dossier n° C2536254

Le Directeur départemental à
SCEA LA SENTINETTE
9 rue de la Sentinette
36190 CUZION

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie sollicitée de : **24ha 00a 28ca**
situés sur la commune d' **EGUZON CHANTÔME**.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le **19/01/2026** si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, nous sommes susceptibles de revenir vers vous pour vous demander des pièces complémentaires, notamment celles justifiant des critères figurant à l'annexe 4 de votre demande. L'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de l'Indre
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires
le Chef du Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Signé : Sylvain BUJEON